

- ❖ Facture d'achat pour les véhicules neufs dont l'âge ne dépasse pas 6 mois à la date d'importation .
- ❖ Certificat d'identification du véhicule délivré par l'Agence Technique des Transports Terrestres (Annexe V).
- ❖ Copie du permis de circulation.

LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

C'est le bureau des douanes de rattachement désigné à l'entrée sur le permis de circulation ou suivant l'adresse de l'importateur indiquée sur la carte d'identité nationale .

DECOMPTE DE LA DUREE DE SEJOUR

- ❖ Se servir des cachets d'entrées et de sorties apposées sur le passeport ou de l'attestation des mouvements frontaliers le cas échéant.
- ❖ La durée du séjour à l'étranger est calculée compte tenu de la dernière date d'entrée en Tunisie. Les jours d'entrées et de sorties ne sont pas pris en considération.



Comment nous joindre

PLAN DE SITUATION



BUREAU DES TUNISIENS A L'ETRANGER

Adresse postale : rue Asdrubal Lafayette Tunis 1002

Téléphone : 216 71 28 86 33 **Fax :** 216 71 28 89 17

Standard : 216 71 799 700

Horaires d'ouverture Régime de double séance :

du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h30 à 17h45
vendredi et samedi de 9h à 14h

Horaires d'ouverture Régime de séance unique :

du lundi au samedi de 8h à 14h sauf vendredi
de 8h à 13h

Horaires d'accueil téléphonique :

Conformément à l'horaire administratif

Adresse e-mail : bte@douane.gov.tn

Site web : www.douane.gov.tn

Modalités de prise de rendez-vous :

par téléphone / email / avec le secrétariat du Bureau des Tunisiens à l'Etranger 24h à l'avance

Ligne verte 8 0 1 0 0 3 5 2

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES FINANCES



DOUANE TUNISIENNE

RETOUR
PROVISOIRE

IMPORTATION DES EFFETS PERSONNELS

FRANCHISE ANNUELLE LORS DE L'IMPORTATION DES EFFETS ET OBJETS PERSONNELS

Tout tunisien résident à l'étranger bénéficie de la franchise des droits et taxes dûs sur les effets et objets personnels importés et ce durant l'année administrative qui s'étend du 1er Janvier au 31 Décembre.

CONDITIONS REQUISES :

- ❖ Nationalité : tunisienne.
- ❖ Age minimum : 18 ans à la date de la dernière entrée.
- ❖ Séjour à l'étranger : 1 an au moins sans dépasser 183 jours durant cette période en Tunisie .
- ❖ La valeur des effets importés ne doit pas dépasser 2000 dinars tunisiens par an non cumulables.
- ❖ Les effets et objets personnels ne doivent pas revêtir un caractère commercial par leur nombre et quantité.

DOCUMENTS EXIGÉS

- ❖ Le passeport tunisien.
- ❖ La liste détaillée des effets et objets importés établie sur un imprimé réservé à cet effet (disponible au site web de la douane sur l'adresse : www.douane.gov.tn).
- ❖ Factures d'achat le cas échéant afin de s'en servir pour l'évaluation des effets et objets personnels.

LIEU D'OCTROI DE LA FRANCHISE

- ❖ Le bureau des douanes d'importation des effets et objets personnels.

PRODUITS SOUMIS A DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES

Biens	Variétés	Limite
Boissons alcoolisées	Inférieure à 25°	2Litres
	Supérieure à 25°	1Litre
Tabac	Cigarettes	200
	Cigarillos	100
	Cigares	50
	Tombac	500g

PRODUITS SOUMIS A AUTORISATIONS SPECIALES

Produits	Organismes
Téléphones fixes et portables et récepteurs satellites.	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, des Technologies de l'Information et de la Communication
Plantes et animaux	Ministère de l'Agriculture
Fusils de chasse	Ministère de l'Intérieur
Instruments de mesure et de pesage	Institut Natinal de la Métrologie Légale
Etc.	

IMPORTATION DU VEHICULE :

L'AVANTAGE :

Dispense de l'autorisation d'importation en cas d'importation d'un véhicule de tourisme ou utilitaire et paiement de la totalité des droits et taxes dûs, à l'exception des motocycles qui sont soumis à cette autorisation .

CONDITIONS REQUISES :

- ❖ Nationalité : tunisienne.
- ❖ Age minimum : 18 ans à la date de la dernière entrée.
- ❖ Séjour minimum à l'étranger: une année ininterrompue.
- ❖ Ne pas avoir bénéficié de ce régime auparavant.
- ❖ L'âge du véhicule importé ne doit pas dépasser :
 - Trois ans pour les véhicules de tourisme.
 - Cinq ans pour les véhicules utilitaires dont le poids total en charge ne dépasse pas 3.5 tonnes.

DOCUMENTS EXIGÉS :

- ❖ Servir le formulaire fourni gratuitement par le bureau des douanes.
- ❖ Photocopie de la carte d'identité nationale du bénéficiaire.
- ❖ Photocopie du passeport (32 pages).
- ❖ Photocopie des documents justifiant la propriété des moyens de transport.